

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU MERCREDI 3 JUILLET 2019

PROCÈS VERBAL

Convoqués par Monsieur DUFOUR Jean, doyen d'âge, agissant en la circonstance en tant que Président, selon les statuts de l'association, les nouveaux élus du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le mercredi 3 juillet 2019 à 9h30 dans la salle René Baube au 2^{ème} étage du palais de Fervaques afin d'élire le bureau du conseil d'administration du C.O.S.

Étaient présents :

Mme BONON Monique
M. BRUNELLE Pascal
Mme CARPENTIER Sylvie
M. CASIER Serge
M. DAUMONT Emmanuel
M. DUBOIS Valéry
M. DUFOUR Jean
Mme GAGNEUR Sylvaine
M. GRIS Patrick
M. HUGET Nicolas
M. LAGRANGE Ludovic
M. PAYEN Jean-Marie
M. PIPART Laurent
Mme RENAUDIN Émilie
M. SWIECHOWIEZ Philippe
Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne
M. ZAPPARATA Amédée

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Mme STRUVE Georgette (pouvoir à Mme RENAUDIN Emilie), M. DIOT Alain (pouvoir à M. PAYEN Jean-Marie), M. DAGNICOURT Daniel (pouvoir à M. HUGET Nicolas) et Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne (pouvoir à Mme CARPENTIER Sylvie).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : Aucun.

Membres consultatifs présents : M. Laurent GOFFART, représentant l'administration pour la Ville, le CCAS et le SIAD. M. Julien VASSET représentant la CASQ.

Membres consultatifs excusés : M. Freddy GRZEZICZAK, Vice-président du CCAS, Mme Marie-Odile LEFÈVRE présidente du SIAD.

ORDRE DU JOUR

- Élection des membres du bureau (article 15 des statuts)

Postes à pourvoir :

Président
Vice-président
Secrétaire
Secrétaire adjoint
Trésorier
Trésorier adjoint
Archiviste

La séance débute à 09 h 30

M. DUFOUR Jean en sa qualité de doyen d'âge préside ce premier conseil d'administration après les élections du C.O.S du 5 juin 2019. Il vérifie que le quorum est atteint, ce qui est le cas et ouvre donc la séance.

Le doyen d'âge prend la parole et dit que c'est un grand honneur pour lui de présider ce conseil d'administration du C.O.S, car, il est important au niveau des services publics et qu'il doit être à la disposition de tous. Il dit que ce qui le chagrine actuellement c'est l'ambiance qui règne parmi les élus, il faudrait faire un effort dans l'avenir pour que le C.O.S soit un ensemble qui représente à la fois les actifs et les retraités.

Le doyen d'âge souhaite faire plusieurs observations avant de commencer le vote du bureau et demande le résultat des votes par bureaux.

M. GRIS Patrick lui répond qu'une copie globale sur lequel apparaissent tous les bureaux lui sera transmise.

Le doyen d'âge demande une copie pour chaque membre de sa liste.

M. GRIS Patrick lui répond qu'une copie lui sera envoyée à lui seul et qu'il pourra faire des copies aux membres de sa liste.

Le doyen d'âge répond à M. GRIS Patrick de ne pas mal le prendre.

M. GRIS Patrick répond qu'il ne fait qu'informer sa liste de la procédure afin de leur éviter d'envoyer des mails pour des explications au C.O.S.

M. GRIS Patrick fait remarquer que les membres de sa liste sont là pour l'élection du bureau et non pour un débat.

Le doyen d'âge répond qu'il souhaite juste les résultats des élections.

M. GRIS Patrick répond qu'il aura le global du conseil d'administration et celui de la commission de contrôle. Ce sont ceux signés par 4 personnes de chaque liste. Il rappelle également qu'il ne fournira aucun listing d'adhérent.

Le doyen d'âge est d'accord.

Un élu de la liste « ensemble pour un cos qui vous ressemble » renchérit en disant à M. GRIS qu'il s'énerve pour une simple question.

M. GRIS Patrick répond que sa liste est venue pour une élection de bureau et que si ce n'est pas le cas, ils vont partir.

Le doyen d'âge reprend donc la parole afin de passer à l'élection du bureau et invite les candidats à la présidence du C.O.S à se faire connaître.

Candidats déclarés :

- M. DUBOIS Valéry
- M. GRIS Patrick

M. GRIS Patrick indique que le secrétaire tapera les bulletins à l'ordinateur et qu'il ne restera qu'une croix à mettre dans la case désirée.

Le doyen d'âge est d'accord et souhaite connaître les noms des candidats aux différents postes.

Candidats déclarés pour le vice-président :

- M. ZAPPARATA Amédée
- M. PAYEN Jean-Marie

Candidats déclarés pour le trésorier :

- M. HUGET Nicolas
- Mme CARPENTIER Sylvie

Candidats déclarés pour le trésorier adjoint :

- M. DAGNICOURT Daniel
- Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne

Candidats déclarés pour le secrétaire :

- Mme GAGNEUR Sylvaine
- M. DAUMONT Emmanuel

Candidats déclarés pour le secrétaire adjoint :

- M. SWIECHOWIEZ Philippe
- M. PIPART Laurent

Candidats déclarés pour l'archiviste :

- M. CASIER Serge
- M. RENAUDIN Émilie

Le doyen d'âge souhaite de nouveau poser une question à M. GRIS Patrick.

M. GRIS Patrick accepte.

Le doyen d'âge demande que le C.O.S lui réserve une demi-page sur les notes info C.O.S afin de pouvoir s'exprimer.

M. GRIS Patrick répond que les notes info C.O.S ne servent qu'à la diffusion des activités et non pour de la propagande.

Le doyen d'âge répond que c'est à cela qu'elle servait jusqu'à aujourd'hui, mais qu'il voudrait que cela change.

M. GRIS Patrick répond que ce n'est pas à l'ordre du jour et qu'il fasse une demande pour le prochain conseil d'administration.

Le doyen d'âge répond que la demande sera faite.

Le doyen d'âge repasse à l'élection du président.

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. DUBOIS Valéry : **9 voix**
- M. GRIS Patrick : **11 voix**

➤ **M. GRIS Patrick est élu Président.**

Le doyen d'âge dit qu'il passe à l'élection du vice-président.

M. GRIS Patrick, le nouveau président, intervient en disant qu'étant élu président, c'est à lui de reprendre la suite du conseil d'administration.

Le doyen d'âge répond qu'il est d'accord, mais qu'il devrait continuer lui, car il considère qu'il est titulaire légal de ce poste jusqu'à la fin du conseil d'administration.

Un élu SUD répond que lors de toutes les élections de bureaux, le président élu reprenait la gestion du conseil d'administration dès son élection.

Un élu « Ensemble pour un COS qui vous ressemble » répond que ça c'était avant. Et qu'il n'y a rien dans les statuts qui le stipule.

Le doyen d'âge reprend la parole en disant qu'il souhaite conserver la présidence de la séance.

Le Président répond que puisse qu'il le souhaite, le doyen d'âge peut continuer l'élection du bureau.

Un élu « Ensemble pour un COS qui vous ressemble » fait des réflexions au président (inaudibles à l'enregistrement numérique).

Le Président lui répond qu'il n'aime pas ces réflexions et qu'ici on est pas au théâtre.

L'élu « Ensemble pour un COS qui vous ressemble » répond qu'il n'est pas là pour se faire aimer.

Une altercation a lieu entre le Président et cet élu, mais celle-ci est inaudible pour la retranscription, car tout le monde parle en même temps.

Le doyen d'âge passe donc à l'élection du vice-président.

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. ZAPPARATA Amédée : **9 voix**
- M. PAYEN Jean-Marie : **11 voix**

➤ **M. PAYEN Jean-Marie est élu Vice-président.**

Le doyen d'âge passe donc à l'élection du secrétaire.

Résultats du vote à bulletins secrets :

- Mme GAGNEUR Sylvaine : **9 voix**
- M. DAUMONT Emmanuel : **11 voix**

➤ **M. DAUMONT Emmanuel est élu Secrétaire.**

Le doyen d'âge passe donc à l'élection du secrétaire.

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. SWIECHOWIEZ Philippe : **9 voix**
- M. PIPART Laurent : **11 voix**

➤ **M. PIPART Laurent est élu Secrétaire adjoint.**

Le doyen d'âge félicite M. PIPART qu'il connaît depuis longtemps.

Un élu « Ensemble pour un COS qui vous ressemble » intervient en disant que lui ne félicite pas M. PIPART.

Une altercation a lieu entre ces deux élus (impossible de retranscrire, car l'enregistrement est inaudible).

Le doyen d'âge passe donc à l'élection du trésorier.

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. HUGET Nicolas : **9 voix**
- Mme CARPENTIER Sylvie : **11 voix**

➤ **Mme CARPENTIER est élue Trésorière.**

Le doyen d'âge passe donc à l'élection du trésorier adjoint.

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. DAGNICOURT Daniel : **9 voix**
- Mme VERPLANCKE-KESSLER Marianne : **11 voix**

➤ **Mme VERPLANCKE-KESSLER est élue Trésorière adjointe.**

Le doyen d'âge passe donc à l'élection de l'Archiviste.

Résultats du vote à bulletins secrets :

- M. CASIER Serge : **9 voix**
- Mme RENAUDIN Émilie : **11 voix**

➤ **Mme RENAUDIN est élue Archiviste.**

Le doyen d'âge rend la parole à M. GRIS Patrick élu Président du COS.

Le Président donne lecture d'une déclaration :

« Je vous remercie pour votre choix judicieux de la date du conseil d'administration, aujourd'hui mercredi 3 juillet 2019. Alors qu'une seule permanence par semaine, le mercredi, a été mise en place en juillet et août, que la vente des chèques vacances est plus importante en cette période. C'est également le 1^{er} jour de distribution des chèques « cadhocs » retraités qui devront subir une attente plus longue alors qu'habituellement nous ouvrons des postes supplémentaires pour les distributions exceptionnelles, sans compter les autres activités.

À part ça, d'après vos déclarations, vous prenez en considération les adhérents actifs et retraités. »

Le Président clôt les débats.

La séance se termine à 11h00

Saint-Quentin, le 3 juillet 2019

Le Président,



P. GRIS

Le doyen d'âge,

*Envoyé pour signature, à sa demande,
jamais retourné*

J. DUFOUR

Pour rappel, le nouveau Bureau élu se compose ainsi :

M. Patrick GRIS	Président
M. Jean-Marie PAYEN	Vice-président
Mme Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
M. Laurent PIPART	Secrétaire adjoint
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste